

Le vote par correspondance

Renseignements complémentaires à
l'intention de la Commission de la
présidence du conseil

Service du greffe
Ville de Montréal
2 juillet 2020

Précisions demandées

1. Le VPC et la sécurité
2. Le VPC et la participation
3. Le VPC et l'Union des municipalités du Québec

Point central

Les modalités du VPC ont un potentiel d'influence considérable sur la sécurité, la participation et peut-être même la position des intervenants externes.

Le VPC et la sécurité



Le risque de vol des troussees de vote

1

- Les évidences de fraude et de vol seraient limitées selon les rapports sur le VPC.
- Les efforts des fraudeurs doivent être considérables par rapport aux retombées possibles.

2

- La sécurité est un enjeu multiniveaux.
- Les boîtes postales sécurisées, l'instauration d'un système de repérage des troussees, la validation de l'identité et le maintien d'une liste électorale à jour sont quelques-uns des remparts.

Le risque de vol des troussees de vote

3

- Le public doit être sensibilisé aux étapes du vote, à l'importance de maintenir ses renseignements personnels à jour, de protéger le secret du vote et de ne pas confier sa trousse et son contenu à un tiers.
- Les gestionnaires de résidences accueillant des personnes vulnérables doivent être bien accompagnés et informés.

Le risque de vol des troussees de vote

Position

- Bien que le vol de troussees soit possible, l'impact sur le vote demeurerait nul ou très minime si les mécanismes de sécurité et un service adéquat à l'électorat étaient mis en place.
- Sous un VPC, le travail de terrain se poursuivrait afin d'accompagner les intervenants qui oeuvrent auprès de clientèles vulnérables.

La fraude et les personnes vulnérables

1

- Le VPC comporte des avantages et des inconvénients.
- Il peut faciliter le vote des personnes qui ont des difficultés à se déplacer, mais il se déroule effectivement dans un environnement où il est plus difficile de contrer l'influence.

2

- En mettant à jour les renseignements personnels qui les concernent, les électrices et les électeurs contribuent à l'intégrité du processus.

La fraude et les personnes vulnérables

Position

- L'instauration du VPC exigerait un examen des stratégies avec le milieu associatif afin de mieux protéger les personnes vulnérables.
- L'intégrité électorale est une responsabilité partagée. Le VPC vient, en quelque sorte, renforcer ce principe.

Le VPC et la participation



Le profil des personnes votantes

1

- C'est surtout sous un mode hybride que le profil des votant.e.s au VPC pourrait largement différer de celui des votant.e.s au vote traditionnel. Les restrictions liées à l'admissibilité sont déterminantes.

2

- L'adoption de règles complexes entourant le VPC peut décourager les personnes avec des limitations ou des moyens restreints.

Le profil des personnes votantes

3

- Plusieurs études démontrent que le VPC tend d'abord à “retenir” les électrices et les électeurs tenté.e.s de s'abstenir.

Le profil des personnes votantes

Position

- À travers le temps, et selon la recherche, le VPC à grande échelle augmenterait légèrement la participation électorale en “convainquant” des électeurs prédisposés au vote plutôt qu’en “recrutant” des abstentionnistes.
- Les votant.e.s “convaincu.e.s” auraient un profil plus comparable aux autres votant.e.s qu’à celui des abstentionnistes.

La participation des différents groupes

1

- Au Colorado, le VPC aurait favorisé la participation des jeunes, des moins instruits et des communautés afro-américaines.
- En Suisse, l'effet positif du VPC sur la participation serait un peu plus marqué dans les cantons où la population est plus aisée que dans les cantons moins fortunés.

La participation des différents groupes

2

- Le VPC stimulerait le vote surtout chez les électrices et les électeurs plus politisé.e.s et/ou ayant atteint un certain niveau socioéconomique.
- Il n'activerait donc pas le vote des personnes les plus en marge.

La participation des différents groupes

Position

- Dans un contexte de pandémie et peu importe les modalités de vote, l'un des défis consiste à faciliter la participation des différents groupes, notamment de ceux qui sont le plus fortement affectés par la COVID-19.
- L'examen des meilleurs pratiques et des échanges avec d'autres municipalités sont en cours afin d'appliquer les mesures les plus susceptibles de faciliter la participation.

Le VPC et l'UMQ

La position des municipalités

1

- L'UMQ ne s'est pas encore positionnée sur l'application du VPC à grande échelle, mais semble s'intéresser à la question.

2

- Le Projet de loi 49 ouvre la porte au VPC pour les électeurs domiciliés. Ce changement chercherait d'abord à faciliter la participation d'un nombre restreint de votant.e.s dans des municipalités où la densité de la population est faible.

La position des municipalités

Position

- Le cadre électoral montréalais ainsi que le nombre important d'électorales et d'électeurs exigerait des modifications profondes à la Loi afin de réaliser le VPC avec succès.
- Permettre le VPC aux personnes domiciliées n'est que le tout premier pas d'une réforme complexe.

En rappel

L'implantation du VPC à grande échelle exigerait des modifications substantielles à la Loi mais aussi à la planification de l'élection générale de 2021. Le temps est un facteur déterminant.

Questions ?
commentaires ?

Le Service du greffe demeure
disponible pour toute information
additionnelle pouvant faciliter la
prise de position.